

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 9 mai 2023 portant approbation des statuts de l'école doctorale de
philosophie de la Sorbonne (ED 280)**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.712-5 et L. 712-6-1 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance
du diplôme national de doctorat, notamment ses articles 2 à 9 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment ses articles 2 et 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 49 ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-
LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération du conseil de l'école doctorale de philosophie de la Sorbonne (ED 280) du 14 mars 2023 ;
Vu l'avis de la commission des statuts du 7 avril 2023.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts de l'école doctorale de philosophie (ED 280) annexés à la présente
délibération.

Délibération CRCAC/2023-05-09/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	19
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	19
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 8 septembre 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires
juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.